

**L'AVENIR DU CONSEIL DU PARTENARIAT
EURO-ATLANTIQUE: DILEMMES ET OPTIONS.
UNE VUE DE LA BULGARIE**

Dr. Danton Nedev, Bulgarie
Annee universitaire 1999 - 2001.
Rapport final

Meme avant son etablisement, juste apres son lancement au sommet de Madrid, le Conseil du partenariat Euro-Atlantique (CPEA) est devenu objet d'analyses sous tous ses aspects dans les milieux politiques et academiques. Les caracteristiques et les objectifs qui determinent son essentiel, ses avantages et ses imperfections, les compromis qu'il contient sont devenus notoires a une auditoire large. Objet de recherches complementaires, surtout dans l'avenir, seront les aspects particuliers de son fonctionnement, y compris les details, lies aux problemes concrets de ce fonctionnement. Un interet particulier represente la formulation d'interrelations, la definition des effets et des particularites dans le proces de fonctionnement du CPEA qui mennent a la formulation des perspectives pour son developpement futur.

Se basant sur de faits concrets et d'analyses des aspects pratiques du fonctionnement du CPEA pendant les premiers annees apres son etablisement, l'etude presente a pour son objectif la formulation des tendances principales de son developpement jusqu'a present. Sur la base de l'extrapolation de ces tendances un objectif special de l'etude est la definition des perspectives pour le fonctionnement futur du CPEA.

L'etude n'a pas pour objectif une evaluation precise du CPEA, de la correspondance de ses

moyens a ses objectifs et de tous les faits historiques, surgis au cours de son fonctionnement. L'analyse des aspects pratiques dans l'etude suppose sans doute une evaluation de certains faits reels qui representent ou prouvent les points forts ainsi que certaines imperfections du CPEA. Ils sont mentionnes bien sur dans leur contexte exacte, mais seulement en tant qu'arguments et preuves dans le processus de la definition des tendances et des perspectives de son developpement.

De l'autre cote certaines tendances, definies dans l'etude, ne sont pas liees d'une facon obligatoire aux faits concrets du fonctionnement du CPEA. Leur definition est basee sur des faits historiques, pris dans un sens plus large (processus qui se developpent dans certains regions de la zone Euro-Atlantique ou dans certains pays) et bien sur d'une approche logique qui n'est en aucun cas contradictoire a **l'objectivite scientifique**. Dans l'etude ce principe d'objectivite scientifique s'applique en meme temps aux sources d'information et a l'universalite de la concretisation des resultats.

Les methodes appropriees seront l'analyse historique de certains faits, lies aux fonctionnement precedent du CPEA. Pour la definition de tendances et des perspectives il a ete necessaire d'adopter une approche d'analyse politique. La combinaison de ces deux approches de base a permis la formulation de regularites, la synthese de correlations et de dilemmes dans le developpement et le fonctionnement future du CPEA.

Lors du travail sur l'etude ont ete appliques la formulation de conclusions (methode deductive) et la definition de tendances (methode inductive). Une methode comparative a ete appliquee selectivement (la

comparaison entre le CPEA et le Partenariat pour la paix, la comparaison entre l'organisation et les différents types de coopération dans les sub-régions différents, entre les positions des différents Etats, participants à la coopération etc.). La définition de pronostics et l'extrapolation de tendances ont été certainement liées aux methodes logiques.

Au cours du travail sur le thème un volume importante de conclusions a été formulée. Afin de répondre aux exigences des bourses pour un volume restreint du rapport finale, suit le résumé de ces conclusions.

TENDANCES GENERALES DANS L'EVOLUTION DU CPEA: DILEMMES ET OPTIONS.

L'étude des tendances générales de l'évolution du CPEA suppose une définition détaillée des groupes de facteurs, déterminants le cadre et les orientations principales de l'évolution future du Conseil et une analyse de leur essentiel et du degré de leur influence sur la coopération. L'étude de ces tendances permettra la définition d'options pour l'évolution future du CPEA, y compris les dilemmes fondamentales pour l'avenir du Conseil.

A. LE CPEA ET L'ELARGISSEMENT FUTUR DE L'OTAN.

Les élargissements futurs de l'OTAN à la lumière du Concept stratégique nouveau, adopté au Sommet de Washington et surtout le message positif de "la porte ouverte", envoyé aux candidats "des vagues suivantes", mettent à l'agenda de l'Alliance et des pays-partenaires la question de la transformation du CPEA.

L'élargissement de l'OTAN en tant que priorité primordiale de l'Alliance peut

recevoir un support considerable de la part de beaucoup d'organismes, crees par l'Alliance elle-meme. Parmi eux l'on peut enumerer le Partenariat pour la paix, le CPEA, le Plan d'action pour l'adhesion etc. Une question importante d'organisation et de methodologie c'est celle de l'interrelation entre ces organismes. Un des problemes qui peuvent apparaitre comme des dilemmes devant certains Etats-candidats c'est l'interrelation entre le CPEA et le Plan d'action pour l'adhesion. Le risque pour le CPEA c'est la perception du Plan d'action pour l'adhesion en tant que l'instrument directe pour l'adhesion et la sous-estimation du CPEA en ce sens. Cette perspective doit etre evitee a tout prix pour ne pas depriver le CPEA de ses participants les plus actifs et interesses. Le cadre positif du developpement du CPEA et du Plan d'action pour l'adhesion et le developpement paralel, sans caractere alternatif.

La dilemme entre le CPEA et le Plan d'action pour l'adhesion est d'ailleurs construite sur une perception fausse, etant donne que la cooperation et la contribution politique a la formation d'un environnement de securite stable, dont le cadre est determine par le CPEA, represente le prerequisite fondamental et le critere primordial politique pour la prise de la decision positive pour inviter un partenaire. De son cote le Plan d'action pour l'adhesion et les resultats des pays-candidats sont representatifs plutot pour leur niveau de preparation, y compris militaire et technique.

En examinant le processus de l'elargissement du point de vue de l'ensemble des pays-candidats le Partenariat pour la paix serait le critere pour la preparation de ces pays dans de secteurs differents de la cooperation, le Plan d'action pour l'adhesion - pour la

preparation d'un pays dans tous les secteurs et le CPEA - pour les capacites des pays-candidats de contribuer de point de vue politique. Cette primauté du CPEA qui ne peut pas être niée, détermine son importance y compris en tant qu'instrument de l'élargissement.

Dans le contexte de l'élargissement certains pays-participants perçoivent le CPEA comme mécanisme pour reporter leur intégration à l'OTAN. Pour d'autres participants c'est le meilleur mécanisme possible pour se rapprocher à l'Alliance. Le problème pour le CPEA c'est qu'il reporte un choix difficile (la manière dont l'initiative va traiter le problème de l'élargissement), ce que ne va pas faciliter ce choix dans l'avenir. Ayant en vue que les partenaires participent au CPEA toujours avec une intention de faciliter leur intégration, dans l'avenir ils s'efforceront de donner à l'initiative une orientation vers l'accélération de cette intégration avec une contribution plus large du CPEA.*

B. LE CPEA ET L'ARCHITECTURE EUROPEENNE DE SECURITE EMERGEANTE.

Pour que le CPEA puisse devenir un véritable élément de l'architecture Européenne de sécurité avec une contribution réelle pour la résolution de certaines crises, il doit se transformer en un forum de consultations, basées sur un échange réel d'information. L'expérience lors de la crise de Kosovo a démontré que certains réflexes de la part des pays-membres et de la centrale à Bruxelles de dissimuler l'information courante ont été encore vifs. L'information offerte aux partenaires ne différerait pas à celle des briefings réguliers. La poursuite de cette pratique risque la transformation du CPEA en

structure formelle, y compris en ce qui concerne les reunions au niveau d'ambassadeurs.

Le CPEA peut devenir un cadre de dialogue dans le domaine des themes actuelles, discutees dans les organisations internationales, telles que l'ONU, l'OSCE etc. La discussion dans le cadre du CPEA pourrait ajouter a ces discussions la specificite de l'approche de l'OTAN, ainsi qu'une coordination des actions definies a la suite de ces discussions. Pour citer un exemple de discussion productive sur un theme de l'ONU et de l'OSCE, qui a eu lieu au CPEA, il suffit de mentionner les discussions sur les valeurs et les interets nationaux. Cette discussion fondamentale et methodologique a suivi l'operation aerienne a Kosovo et a aboutit a la conclusion qu'aujourd'hui la distinction stricte entre valeurs, interets nationaux, droit international et droits de l'homme n'est pas absolue.

La conclusion faite portait dans le sens que le principe de l'ONU de non-intervention stricte aux affaires interieures des Etats necessite d'etre reexamine. D'apres la plupart des representants nationaux l'Acte Finale de Helsinki, la Convention sur le genocide et d'autres documents internationaux ont etabli de droits fondamentaux qu'ils sont de la rangee des droits, definis dans la Charte des Nations Unies. La discussion a mentionne que ces instruments n'etaient pas utilises d'apres leur potentiel - par exemple l'ONU n'a pas reagi d'une facon adequate au genocide de Rwanda. La situation de Kosovo a cree un precedent legal. Il serait sans doute difficile d'accorder une priorite des valeurs dans les relations internationales multilaterales mais sans doute cette discussion a contribue a la realisation de cette objectif. De cette facon la discussion

au sein du CPEA pourrait dans un certain degre contribuer a la reforme de l'ONU.

D'ailleurs la problematique des Nations Unis et d'autres organisations internationales peut etre plus largement discutee dans le cadre du CPEA, y compris dans sa dimension pratique. Par exemple il semble completement alogique que l'OTAN et les partenaires qui communiquent sur un grand nombre de questions ne font aucun effort de coordonner leurs politiques vis-a-vis l'organe mondial le plus important dans le domaine de la securite - le Conseil de securite. Les racines de cette pratique peuvent etre trouves au sein de la pratique de l'OTAN elle-meme et du groupe des Etats de l'Europe de l'Ouest au sein de l'ONU qui meme sans les partenaires n'arrivent pas a lancer des candidatures communes (endorsed candidacies) pour le Conseil de securite. A part les problemes de manque de coordination, cette pratique pose des dilemmes fausses aux partenaires - c'est a dire ils sont obliges de faire des choix difficiles lors des elections qui ont lieu chaque session de l'Assemblee Generale. Certains pays-membres de l'OTAN exercent une pression forte sur les partenaires en s'efforcant de garantir le support maximal de leurs candidatures au detriment de celles d'autres pays-membres. Le CPEA qui a prouve ses capacites d'etre un forum de consultations sur des problemes relativement complexes peut devenir le cadre de consultation dans ce domaine.

Il est clair que les methodes du travail du CPEA sont un doublage des methodes du travail de l'OTAN. C'est un prerequisite pour la formation d'une culture commune et pour l'etablissement d'une "interopabilite politique" entre allies et partenaires.*

Dans le cadre du CPEA il n'existent pas de procédures restrictives. Ces particularités créent le potentiel du CPEA de traiter d'une façon flexible des idées différentes. Compte tenu des profits de ces approches, il est fortement probable qu'elles seront consolidées.

Certains observateurs croient qu'un dilemme important devant le CPEA émane du degré où il a l'intention de s'engager avec des problèmes régionaux. Certaines visions pour son développement ultérieur sont liées à une concrétisation plus grande, notamment un profil et un engagement régional. Par contre, d'autres partagent l'opinion que le CPEA a la vocation de s'occuper de problèmes, valables pour tous les partenaires et tous les régions, tels que contrôle démocratique des forces armées, réforme militaires etc. Sur la base de l'expérience accumulée jusqu'à présent on peut conclure que c'est un dilemme faussé parce que le CPEA a prouvé qu'il peut traiter avec efficacité et peut avoir une contribution dans le domaine régional, ainsi que sur le plan pan-Européen.

Une orientation importante du CPEA qui doit être préservée et développée c'est la discussion des risques futurs qui peuvent émerger en Europe. Le CPEA peut largement contribuer à ce que l'OTAN s'oriente vers "EARLY WARNING". Le mieux que nous pouvons espérer au cas où il ne saisira pas cette occasion ce serait "EARLY ACTION" - une action en réponse de problèmes qui sont déjà réels et qui ont infligé de conséquences négatives.

Une option pour CPEA c'est de se développer en tant que forum - cadre de discussion sur certains défis actuels de la sécurité, tels que par exemple les armes légères. Le CPEA possède une expertise importante militaire et technique dans ce domaine par intermédiaire du

Partenariat pour la paix. Dans le cadre du CPEA ont déjà eu lieu certaines réunions qui ont eu un succès parfait. Les propositions pratiques pour les activités futures du CPEA peuvent être le marguage et le stockage, l'éducation et le développement d'un manuel pour des missions de pacification.*

Ces activités dans le cadre du CPEA ne doivent pas amener à une duplication des efforts et à la fragmentation des ressources limitées. Certains observateurs désignent l'OSCE en tant que le forum approprié pour les activités dans ce domaine, compte tenu de sa dimension politique et militaire, son orientation régionale et ses instruments existants, son expérience, y compris de travail avec des organisations non-gouvernementales. En prenant également compte des points forts de l'OSCE, une approche combinée s'impose. L'OSCE par l'intermédiaire de son Forum sur la sécurité et la coopération devrait continuer ses activités conceptuelles et de réglementation. Le CPEA a ses points forts surtout dans le domaine des initiatives pratiques, également lancées par le groupe de travail constitué. Ce partage du travail évite la duplication des efforts et l'efficacité maximale du CPEA.*

Une orientation productive pour les activités futures du CPEA c'est la discussion de la situation au Caucase. La spécificité de la région et la complexité des problèmes suppose une discussion approfondie avec tous

Une option intéressante pourrait être la discussion de certains thèmes dans le cadre du CPEA avant leur examen par les dix-neuf. Pour les cas, liés aux situations dans des régions voisines de l'Alliance, la discussion préliminaire dans ce cadre large permettra le transfert d'expérience des pays partenaires qui

connaissent dans certains cas mieux la situation aux pays membres. De cette façon les partenaires pourraient éventuellement influencer les décisions futures dans le cadre des dix-neuf. D'autre part les discussions au CPEA seront une possibilité pour les partenaires d'être informés à une étape préliminaire des décisions éventuelles qui sont préparées et qui seront prises par l'Alliance. En tout cas ce type de discussions permettra aux partenaires de participer si non au processus de prise de décisions, au moins au processus de l'élaboration de ces décisions, sans s'interferer aux mécanismes qui donnent à l'OTAN l'autonomie de décision.

Une option perspective devant le CPEA c'est la perspective d'encourager la coopération "partenaire - partenaire". D'une côté cette coopération améliore l'environnement de sécurité dans des zones, voisines à l'Alliance. De l'autre côté elle peut stimuler l'échange de l'expérience et les pratiques positives de la réforme, en contribuant à la préparation meilleure des partenaires pour devenir membres de l'OTAN. Objet de cet échange peuvent être les politiques de la défense et les réformes des forces armées. Un domaine d'échanges particulièrement utile pourrait être le contrôle démocratique des forces armées ou la situation diffère beaucoup par pays et l'interaction entre les partenaires peut être très utile.

La liste des risques et des défis devant la communauté euro-atlantique demeure longue et en évolution constante. Souvent des risques fonctionnant sur le plan international sont provoqués par des problèmes qui ont été premièrement internes pour certains parmi les États. Pour la définition précise de certains

risques (ecologiques etc.) la cooperation des Etats-non membres de l'OTAN est cruciale.*

Une des raisons principales pour le success du CPEA c'est la possibilite que le Conseil a offert de mener un dialogue productif avec des implication pratiques sur des problemes de la securite qui affectent un ou quelques uns des partenaires. Le facteur crucial pour preserver dans l'avenir l'interet des partenaires aux activites du CPEA c'est le developpement des capabilities du Conseil d'etre un forum pour la discussion de risques et de menaces pour la securite, INDIVIDUELS pour les partenaires differents.

Pour pouvoir etre adequate aux defis l'analyse des risques doit etre un processus constant. La plupart des risques deja definies par l'Alliance provenant de la zone des partenaires - l'Europe de Sud-Est, Caucase etc. C'est une raison de plus pour etre sur que l'OTAN a besoin de ses partenaires et les partenaires ont besoin de l'OTAN. La definition et l'analyse des risques peuvent etre ameliores au cas ou l'expertise des partenaires qui mieux connaissent leurs regions et leurs voisins soit utilisee. Les interrelations entre l'OTAN et les pays de l'Europe de Sud-Est vis-¹-vis les crises dans les Balkans vient en preuve de cette these. Le transfert d'expertyise de l'Alliance vers ces partenaires est egalement un facteur positif, compte tenue la possibilite qu'il donne pour les partenaires d'evaluer les risques et la situation en utilisant la methodologie de l'OTAN, de prendre en compte la vision de l'Alliance. Ce processus de consultations inevitablement mene a une homogeneisation de la maniere de l'evaluation et a une definition commune des risques. Cette homogeneite de l'evaluation est un prerequisite de base pour une approche et des actions

coordonnees pour repondre aux risques emergeants.

La homogeneisation des approches vis-a-vis les risques emergeants reduit sans aucune doute les risques eux-memes, compte tenu le fait que des acteurs regionaux - partenaires de l'OTAN, sont entraines dans un processus de consultations ou ils peuvent exprimer leurs doutes, soupcons et peuvent determiner leurs reponses potentielles aux differents types de scenarios. Preuve de l'application de cette vision c'est l'approche regionale du CPEA, la formation de groupes regionaux de consultations. Dans le cadre d'un de ces groupes pour l'Europe de Sud-Est dans le debut de l'an 2001 a ete elabore un document (SEECAP), refletant la vision commune des risques potentiels qui existent dans cette region turbulente.

La gestion de crises n'est pas seulement un defi multi-institutionnel mais elle est egalement un defi multi-national. Pendant les crises recentes dans les Balkans le Partenariat pour la paix et le CPEA ont prouve qu'ils sont des mechanisms-clefs pour consultations avec les partenaires et pour consolider leur support. La formation du Forum consultative sur les problemes de la securite en Europe de Sud-Est a contribue a la gestion des conflits et leurs consequences et a la consolidation pour la strategie de l'OTAN. La contribution des nations des pays-membres et des pays non-membres a KFOR sont une autre exemple de la valeur strategique du partenariat. La lecon est tres claire: le partenariat et en particulier le renforcement du Partenariat pour la paix et du CPEA est un investissement a la capacite de gestion de crises de la communaute Euro-Atlantique.*

Le partenariat et en particulier le Partenariat pour la paix renforce et le CPEA peuvent faciliter dans ce sens le processus de consultations et l'analyse des défis et des risques potentiels qui existent dans la zone de l'OTAN et des partenaires. En même temps les consultations peuvent être utiles dans un sens pratique - pour la préparation des opérations de maintien de la paix. Les consultations ou les partenaires peuvent être entraînés peuvent précéder les décisions finales de l'OTAN qui préserve son prerogatif dans ce domaine. Les leçons des crises de Bosnie-Herzégovine et de Kosovo sont particulièrement significatives dans ce sens.

Quelqu'un pourrait argumenter l'option de faire ce type de consultations dans le cadre de l'OSCE qui également a des fonctions dans le domaine de la sécurité dans cette zone. En fait la dimension de l'OSCE est principalement dans le cadre de la réglementation juridique tandis que le CPEA est concentré plutôt sur la coopération pratique. L'OSCE en différence du CPEA n'a pas adopté une diversification des formats dans le cadre de son approche régionale. Finalement cette approche pratique du CPEA établit la liaison entre le processus plutôt théorique de l'analyse et la définition des risques et les pas pratiques pour la réponse. Bien que la réponse des risques n'est pas toujours présente en tant que sujet de dialogue et d'analyse, dans le cadre des discussions à l'OTAN et au CPEA elle est toujours prise en compte, ayant en vue le caractère de ces organisations.

En tenant compte la distinction entre le Partenariat pour la paix et les questions militaires opérationnelles, il semble qu'il apparait une espace et une option d'améliorer la transition des activités du temps de paix,

telles que par exemple les reunions "Clearing House" et les IPP vers une utilisation en temps de crise des instruments du Partenariat pour la paix. Lors des crises recentes dans les Balkans dans les milieux de l'OTAN on a accumule une experience suffisamment convaincante que les partenaires doivent etre integres a la gestion des crises le plus tot et le plus pleinement possible en accord avec le Cadre politique et militaire pour des operations du Partenariat pour la paix, guides par l'OTAN. Et au cas ou ce serait convenable et necessaire, certains partenaires qui sont directement concernes, peuvent auparavant et regulierement recevoir de l'information sur les crises et sur les plans de l'Alliance.*

Un autre argument pour l'engagement plus actif des partenaires c'est le fait que la gestion de crises aujourd'hui signifie et est interpretee comme "victoire de la paix" au lieu de "victoire de la guerre". L'expertise des partenaires est necessaire pour offrir un autre regard au dela du conflit et ses consequences immediates. L'OTAN et ses partenaires sont obliges de chercher une etat stable de la situation. L'approche de l'OTAN et des partenaires lors des crises en Bosnie-Herzegovine et en Kosovo a confirme que leur objectif c'est d'arriver a une situation de paix durable ou a une paix qui "se reproduit et s'autorenforce". Cette approche est liee a l'etablissement de structures administratives, d'initiatives pour etablir une economie stable, de forces de police et d'application d'autres mesures de stabilization. Il est Claire que ce n'est pas une tache pour l'OTAN seulement, mais pour toute la communaute internationale democratique. Si cet objectif est rate, les efforts de l'OTAN elle-meme ont etes appliques en vain.

Une autre raison pour l'engagement actif future des partenaires et du CPEA en tant que forum de consolidation de la volonté politique avec les questions du maintien de la paix c'est la difficulté de la communauté internationale de se retirer d'une zone de conflit. Un desir et une intention constante de la communauté internationale qui effectue un effort de maintien de la paix c'est de se retirer le plus tôt possible d'un engagement militaire coûteux ou de le substituer par une présence politique qui est nécessaire et suffisante pour le maintien de l'état de paix. Ayant en vue l'approche citée ci-dessus (l'établissement d'une paix durable), le retraitement militaire est possible seulement au cas où la communauté internationale est parvenue à établir de "leviers politiques puissants" qui sont capables d'influencer positivement la situation afin de substituer la présence militaire. Dans ce sens l'engagement militaire et la présence politique sont les deux cotes et les deux principes d'action de la communauté internationale. Le retraitement militaire devient possible au moment où la communauté internationale contrôle la situation dans la zone du conflit avec des moyens politiques. Ce contrôle politique pourrait être effectif seulement au cas où des acteurs crédibles politiques sont en place dans la zone du conflit. La formation de ces acteurs politiques - parties et mouvements politiques, est nécessairement liée avec la contribution des partenaires de la zone du conflit. Ils connaissent la situation et de plus ils ont une politique dans la région qui peut être favorable ou, le cas négatif - un obstacle pour la formation et le fonctionnement des acteurs politiques émergents. Ces régularités sont la base de la nécessité pour un dialogue et pour

une cooperation avec les partenaires pour lesquels le CPEA et le Partenariat pour la paix renforce represente le cadre le plus propice.

Un autre argument pour supporter la dimension regionale du CPEA c'est le fait que dans les regions voisines de l'OTAN une cooperation regionale est mise en place. Des processus de cooperation intenses se developpent dans les Balkans, dans la region Balte etc. La dimension de la securite est une composante importante, si non primordiale de cette cooperation. Cette cooperation en matiere de securite aboutit y compris en formation de troupes militaires, predestinees a accomplir des missions de maintien de la paix. Etant un cadre plus large de dialogue et de cooperation en matiere de securite le CPEA serait adequate aux processus qui se developpent sur le plan regional au cas ou il pourrait servir en tant que cadre plus large de cette cooperation. De cette facon le CPEA pourrait beneficier de l'experience deja accumulee de la cooperation regionale et pourrait etre un instrument pour l'entrainement positif de l'OTAN dans le dialogue, visant la resolution pacifique des problemes de securite qui existent dans ces regions et pour l'amelioration de l'environnement de la securite. La capacite du CPEA de lier les processus de la cooperation regional en un cadre general euro-atlantique de cooperation permettrait la construction d'un mecanisme, combinant les approches regionales avec le potentiel global de l'OTAN.

Une autre option positive dans ce sens c'est le potentiel du CPEA de former de formats ouvert de dialogue sur les problemes de la securite dans de regions differentes, compte tenue que la cooperation regionale est normalement basee sur des formats fermes. Dans le cadre des groupes regionaux, etablis dans le

cadre du CPEA peuvent participer tous les parties interessees au dialogue sur un probleme regional concret a la difference du dialogue mene dans le cadre de la cooperation regionale qui est limite par definition.

La flexibilite de cette approche est mieux visible y compris sur le plan pratique. Par exemple le dialogue sur certains aspects de l'application des mesures d'embargo necessite une coordination qui depasse le cadre regional tandis que en meme temps le cadre general de l'OTAN est relativement large. Le dialogue regional, elargi par la participation de certains pays outre la region qui peut etre developpe dans le cadre du CPEA pourrait etre plus effectif.

Ces arguments sont parfaitement valides egalement au cas ou il ne s'agit pas d'une cooperation purement militaire. Il est tres invraisemblable que dans l'avenir l'Alliance menera des operations de maintien de la paix sans la participation de partenaires. L'objectif d'ameliorer l'interopabilite des forces de police, de gendarmerie et leur interaction avec les forces de l'armee peut egalement etre realize par l'intermediaire du dialogue et la cooperation dans le cadre du CPEA. L'evolution des risques pour la securite et la necessite de donner une reponse adequate va inevitablement aboutir a l'organisation d'une cooperation en cette maniere. En tout cas le cadre le plus productif pour cette cooperation pourrait etre le CPEA en tant qu'organisme directement lie a l'OTAN.

L'avenir du CPEA sera determine d'une cote de la contribution des partenaires. De l'autre cote l'avenir du CPEA depend de ce que l'OTAN est pret a partager avec les partenaires. C'est tout a fait comprehensible que l'OTAN preservera comme son prerogatif le processus de

prise de decisions. De l'autre cote il existe un nombre d'arguments croissant pour un entrainement plus grand des partenaires dans beaucoup de domaines de la cooperation ce qui a ete demontre pendant les crises dans les Balkans. C'est evident que cette entrainement ne va pas s'effectuer uniquement par l'intermediaire du CPEA. Si le CPEA souhaite d'etre un instrument pour cette entrainement croissant des partenaires il devra developper son potentiel dans ce sens. La methode pour gerer la participation plus intensive des partenaires c'est l'organisation des activites du CPEA en l'orientant vers plus de discussions, ayant pour l'objectif des consultations sur des problemes pratiques; c'est egalement un partage plus grand d'information.

Il semble utile que dans certains cas les consultations commencent dans le cadre d'un format "19 +" au lieu du format "19", suivi par l'entrainement ulterieur des partenaires. Etant un element substantial du processus de formation de decision (pas encore de la prise de decision), le commencement des consultation dans le format "19" dans certains cas mene a la formation d'une position preliminaire de l'OTAN. Bien que cette position est loin d'etre definitive dans un certain sens elle predetermine la position finale. Dans ces cas les consultations qui suivent dans le format "19 +" peuvent influencer tres peu la position preliminaire qui se transforme en position finale. Les pays partenaires eux-memes sont embarrasses de definir une position qui differe de la position preliminaire de l'OTAN. Pour augmenter la contribution du processus de consultations avec les partenaires il semble utile de commencer les consultations dans le

cadre d'un format "19 +" au lieu du format "19".

La viabilite et la complexite des conflits, surtout dans les Balkans, necessite une presence active et des ressources considerables de la part des pays-membres de l'OTAN. La continuite des conflits et surtout la manque d'une perspective claire de reglement represente un defi pour l'opinion publique dans les pays-membres qui peut diminuer le soutien pour cette presence active. Des signaux et des indicateurs dans ce sens sont la fatigue des donneurs qu l'on peut observer dans le cadre du Pacte de stabilite, les tendances et les intentions declarees par les Etats-Unis de se retirer de la region de l'Europe de Sud-Est etc. Dans ce sens la cooperation dans le cadre du CPEA pourrait etre un facteur pour ameliorer et augmenter la capacilite de l'OTAN et ses partenaires d'etablir une reponse politico-militaire aux defis et de cette maniere de contribuer a l'engagement productif de l'OTAN dans les regions de crise.

Beaucoup de defis non-militaires de la securite en Europe, telles que par exemple la migration illegale ou la criminalite organisee, se trouvent au dela des definitions traditionnelles de la securite. **La valeur du CPEA et une merite de ce cadre de cooperation c'est qu'il a les capabilities d'oeuvrer pour l'integration du dialogue pour faire face a ces defis non-traditionnels a la cooperation dans le domaine militaire et de cette maniere a contribuer a l'adoption d'une approche integree a la securite dans la zone Euro-Atlantique.** Compte tenue l'importance des defis non-traditionels pour la securite, cette capacilite du CPEA est une orientation tres productive pour son developpement future.

Le CPEA a déjà fait un progrès spectaculaire en tant que facteur de consolidation de la coopération dans les domaines de la transition, tels que réforme militaire, de la sécurité humanitaire et de la sécurité régionale. Le CPEA représente un forum où les pays-membres de l'OTAN et les partenaires peuvent étudier leur propres expériences par l'intermédiaire d'un dialogue international pour une application spécifique de cette expérience dans le cadre national. Le mérite du CPEA dans ce sens c'est qu'il offre le cadre général où chacun des partenaires peut choisir du menu des questions qui l'intéressent et correspond à ses besoins individuels. Cette caractéristique du CPEA est un de ses points forts qui doit être préservé dans les années à venir.

Enfin, les perceptions que les pays-partenaires ont pour les valeurs du partenariat dans le cadre du CPEA diffèrent d'après les régions géographiques différentes avec leurs propres problèmes, d'après les objectifs que les partenaires ont dans la poursuite du partenariat, ainsi que d'après d'autres facteurs et circonstances. Pour certains parmi les partenaires le CPEA est le premier pas vers l'association à l'OTAN, pour d'autres c'est le moyen de se rapprocher à l'OTAN sans devenir membres de l'Alliance et pour un troisième groupe - une politique qui les rassure que le partenariat ne se développe pas d'une manière qui est contraire aux intérêts de leurs pays. Cette variété de perceptions est inévitable et ne représente pas d'obstacle pour le développement du CPEA. Au contraire, la valeur du CPEA est sa capacité d'unir tous ces perceptions différentes et objectifs nationaux de la manière qui lui permet de consolider la communauté Euro-Atlantique et de renforcer la sécurité en Europe. Un objectif fondamental du

CPEA c'est en preservant et en augmentant les interets et les profits du partenariat, d'offrir des moyens et d'approches pour consolider et combiner les attitudes et les politiques nationales qui different entre elles, en preservant leur diversite.

ASPECTS REGIONAUX DU CPEA

La premiere question, emergeante de la formulation du theme, c'est a quel point une approche regionale par rapport au Conseil du partenariat Euro-Atlantique est admissible et est-ce que les dimensions regionales sont-ils possibles, compte tenue que lors de sa definition au Sommet de Madrid les aspects regionaux n'etaient pas presents. Au contraire, il existaient des essis d'echapper la discussion sur les aspects regionaux, ayant en vue les arguments ci-dessous:

- souligner le caractere continental de l'initiative, afin de ne pas stimuler l'emergeance de lignes de division entre les partenaires;

- assurer l'egalite de conditions de tous les partenaires dans leur aspirations pour l'adhesion a l'OTAN;

- souligner les facteurs qui unissent et stimulent l'ensemble des partenaires et laissent a part les problemes specifiques pour des regions differentes ayant le potentiel de creer des obstacles pour la realization de la cooperation dans ce format.

Dans ce sens lors du lancement de l'initiative la cooperation etait definie sur toute la zone Euro-Atlantique, sans une liaison avec les parametres politiques des regions et des politiques nationales. Les mecanismes de consultations prevus definissent le seul cadre ou de problemes specifiques pour les pays et les regions peuvent etre discutees.

Paralèlement avec cette définition, il n'existe aucun obstacle pour consultations, organisées dans le cadre d'un groupe de pays ce qui est la base des approches régionales du CPEA qui peu à peu étaient mises en place.

Il est évident que le CPEA ne contient pas d'approches différentes sur une base régionale, mais il n'y a aucune doute que sa réalisation et son application dans les différents subrégions du continent a le potentiel de provoquer de conséquences différentes. D'après la conception du CPEA et en accord avec le concept stratégique de l'OTAN, le Conseil a la tendance d'assumer plus de responsabilités pour la stabilité et la sécurité sur le continent. Ce-ci signifie que par définition le CPEA aura sans doute des dimensions régionale, ayant en vue que la stabilité et la sécurité sont avant tout de paramètres des régions différents.

Un objectif fondamental de l'OTAN, émanant du nouveau Concept stratégique, c'est la projection de sécurité hors zone. Ayant en vue que l'élargissement de la zone, couverte par l'article 5, n'est pas une question immédiate, le CPEA est un instrument par lequel l'OTAN pourrait influencer les processus de consolidation de la sécurité hors zone. Et finalement, il est absolument nécessaire de souligner la tendance que par l'intermédiaire du CPEA l'OTAN pourra augmenter sa présence politique et son influence dans certains subrégions du continent, en établissant de nouveaux équilibres régionaux.

Finalement, la transparence de la coopération régionale doit être préservée dans l'avenir. La pratique de la création de groupes ouverts est beaucoup plus productive que les formats refermés.*

A) L'Europe de Sud-Est

L'Europe de Sud-Est est un cas de test pour la diplomatie preventive et pour les capabilities de gestion de crises de l'OTAN. Malgre les mesures preventives non-militaires comprehensives la guerre s'est declenchee au Kosovo, ensuite en Macedoine. La region demeure instable et la situation dans le domaine de securite est precarie. L'OTAN est en face d'une situation de tirer lecons de l'experience deja accumulee et de generer d'idees et de mesures pour un reglement pacifique dans une region complexe et pas toujours comprehensible pour l'opinion publique dans les pays-membres.

Certains observateurs ont note que Kosovo est une opportunit e ratee pour le CPEA. D'apres eux une fois l'operation aerienn e commencee l'OTAN est devenu tres restrictive en ce qui concerne l'information donnee aux partenaires. Dans l'avenir et en tant que perspective le changement de cette pratique ou au moins le changement de cette perception des partenaires sera crucial pour le developpement du CPEA et son succes. *

Le Pacte de stabilite est concue pour ameliorer la situation dans la region en etablissant les prerequisites de base pour la securite et la cooperation. Finalement le Pacte de stabilite peut contribuer aux activites de l'OTAN dans le contexte de l'Initiative de l'OTAN pour l'Europe de Sud-Est. Pour la realization de ses objectifs le Pacte de stabilite peut puiser et peut construire sur le principes et les standarts de base, etablis par consensus dans le Document de cadre du Partenariat pour la paix et le Document de base du CPEA.*

Malheureusement pour l'instant le Pacte de stabilite n'arrive pas a realiser sa vocation. La crise en Macedoine pendant le debut de l'an

2001 a temoigne encore une fois l'impuissance de cette initiative vis-à-vis les defis reels et concrets devant la stabilite en Europe de Sud-Est. Aucun des plans et des espoirs pour une resolution de cette crise n'est lie au Pacte de stabilite. Malgre la situation preoccupante dans la region, le Pacte de stabilite est concentre sur des projets d'importance insignifiante. Ceux parmi les projets de cette initiative qui sont vraiment importants ne sont pas garantis par leur financement. Neanmoins le Pacte de stabilite presente des compte-rendues "des promesses tenues". Dans les conditions de cet echec du Pacte de stabilite les espoir pour une approche regional substantielle sont une fois de plus liees au CPEA.

Quel pourrait etre le role regional du CPEA pour promouvoir la stabilite en Europe de Sud-Est? Le CPEA peut tout d'abord utiliser ses propres avantages pour soutenir les efforts de la communnaute internationale. Les pays de l'OTAN et leurs partenaires de la region ont deja accumules une expertise considerable dans de domaines tels que politique de securite et de defense, industrie militaire, restructuration des forces armees, demobilization, controle democratique des forces armies, planification des activites et des budgets militaires transparente, controle sur la proliferation des armes legers, gestion de crises, operations de maintien de la paix, cooperation entre le civil et le militaire.

Uniquement l'evaluation realiste et constante de la situation peut amener a la definition de pas concrets qui peuvent contribuer a l'amelioration. Les consultations politiques et l'echange de l'information et de l'expertise peuvent etre effectuees avec succes dans le cadre du CPEA.

La region de l'Europe de Sud-Est se caracterise par une tres grande diversite des conditions dans les differents pays. Dans la periode de la Guerre Froide encore il y avait deux Etats-membres du Pacte de Warsovie (qui ont edeifie deux types de regimes communists tres differents l'un de l'autre); deux pays-membres de l'OTAN avec de contradictions entre eux et des systemes politiques completement differents; la Yougoslavie non-alignee et l'Albanie isolationiste. Malgre le fait que pendant la derniere decennie tous les pays ont adhere a des memes valeurs, les conditions dans les pays Balkaniques demeurent tout a fait differentes. Une raison de base pour l'instabilite dans la region c'est la non-homogeneite des perceptions qui d'une facon naturelle est resultat des conditions nationales specifiques. C'est pourquoi le dialogue politique et les consultations que le CPEA peut offrir sont cruciales pour la stabilisation de la region. Sans aucune doute la stabilisation de l'Europe de Sud-Est peut renforcer le flang meridional de l'OTAN, compte tenue les defies, provenant de la region Mediteraneenne, le Proche Orient et le Caucase.

Le 22 Mai 2000 a Bruxelles dans le cadre de CPEA a ete inaugure un groupe de travail (SEEGROUP), ayant pour objectif de coordoner la cooperation et ls approches de l'OTAN vis-a-vis l'Europe de SUD-Est. Les fonctions du groupe sont liees au developpement ulterieure de l'Initiative de l'OTAN pour l'Europe de Sud-Est. Dans ce contexte on peut egalement etablir beaucoup de liaisons entre le groupe et le Pacte de stabilite. Le 22 Mai 2000 a Bruxelles dans le cadre de CPEA a ete inaugure un groupe de travail (SEEGROUP), ayant pour objectif de coordoner la cooperation et ls approches de l'OTAN vis-a-vis l'Europe de SUD-Est. Les

fonctions du groupe sont liees au developpement ulterieure de l'Initiative de l'OTAN pour l'Europe de Sud-Est. Dans ce contexte on peut egalement etablir beaucoup de liaisons enre couvertes d'avantage par les medias, compte tenue que pour l'instant le public dans les pays membres, ainsi que dans les pays partenaires, n'a aucune information sur le CPEA. Evidemment il ne s'agit pas de diffusion d'information specialisee, qui est loin de l'interet du large public, mais de garantir la transmission du message de base du CPEA - le partenariat et la cooperation.

La presidence du groupe s'effectuera conformement au principe de la rotation. Compte tenue le fait que la rotation existe en tant que principe dans le cadre du Table de travail N 3 du Pacte de stabilite, il est possible de recommander que la presidence du SEEGROUP coincide avec la copresidence dans le cadre du Pacte de stabilite (le pays de la region, copresidant le Table de travail N 3 pour une periode de six mois serait le president le plus productif de SEEGROUP. Effectivement c'est une option pour rendre la coordination entre l'OTAN esle Pacte de stabilite plus efficace.

Un point fort de l'approche, initiee par SEEGROUP, c'est le travail directe des pays de la region de l'Europe de Sud-Est avec des pays-membres de l'OTAN interesses par la cooperation. Pour l'instant un interet ont manifeste les Etats Unis, l'Italie, la Grece, la Turquie et la Hongrie. La participation de l'Allemagne sera egalement favorable pour l'intensification des activites futures et dans ce sense une recommandation egalement peut etre faite. Ayant en vue le role de l'OSCE dans le cadre du Pacte de stabilite une recommandation pour la participation du pays, presidant l'Organisation, a SEEGROUP peut egalement etre

faite (dans ce cas l'Autriche, puis la Roumanie, probablement les Pays Bas etc.). Le pays, president l'Union Europeenne participe egalement au travail du groupe.

Un point fort de SEEGROUP c'est que ses fonctions ne prevoient pas le statut d'observateur. De cette facon on exclue une participation floue, des interets non-definis et parfois contradictoires. Etant definie strictement pour les pays de la region et les membres de l'OTAN, la participation au groupe exclue la Russie, ce qui evite le risque d'introduire des interets contradictoires au processus de la cooperation. Cette caracteristique peut transformer SEEGROUP en instrument effectif de la cooperation, tout en introduisant directement les approches de l'OTAN dans la region et en mecanisme de dialogue directe entre les pays de la region et l'Alliance.

L'Administration du Coordinateur special du Pacte de stabilite est invitee a tous les seances, tenues par SEEGROUP, en tant qu'observateur. Le president et le co-president du Table de travail N 3 participent egalement a ces seances. Ce mecanisme permet d'etablir des liens tres etroits entre la cooperation au sein du SEEGROUP et le Table de travail N 3 du Pacte de stabilite.

Compte tenue les mecanismes etablis et ayant en vue le points fort de la participation, les themes suivants de discussion et de coopertion ont ete designes:

- transparence des budgets militaires - on prevoit une discussion dans le cadre de l'OTAN, puis discussion dans le cadre de SEEGROUP et finalement presentation de la discussion a la Table du travail N 3;

- armements legers - SEEGROUP peut coordonner tous les projets regionaux et peut

etablir un mecanisme de coordination ad hoc. Les projets dans ce domaine sont identifies, selectionnes et seront mis en oeuvre dans le cadre de la Table de travail N 3 du Pacte de stabilite;

- etablisement d'un systeme d'information pour planification militaire et civile en cas d'urgence. Lla coordination des projets nationaux dans ce domaine dans le cadre de SEEGROUP permetterait leur unification eventuelle et leur synchronisation d'apres les standarts de l'OTAN. Les projets seront realises dans le cadre de la Table de travail N 3 du Pacte de stabilite.

- deminage humanitaire.

- adaptation sociale des effectifs, demobilises lors du processus de restructurationcifiques de certains Etats-participants au detriment du contenu du projet original.

Pour l'instant le CPEA n'a pas de reponse a un large cercle de questions specifiques pour les Balkans. Le CPEA a un potentiel limite de contribuer a la resolution directe de problemes ethniques et confessionnels dans la region, interieurs aux pays de l'Europe de Sud-Est. La cause c'est que ce ne sont pas de problemes, emanants de la politique etrangere des Etats de la region, mais des processus destructifs, internes pour les pays. Il est peu probable que le CPEA reussira a arriver a un engagement important, contribuant a la resolution de ces problemes. De l'autre cote - en agissant pour la homogeneisation de la region, en prettant de l'aide pour les reformes dans les pays de l'Europe de Sud-Est, en accelerant l'integration de certains pays de la region aux institutions Euro-Atlantiques, le CPEA peut contribuer a la resolution des problemes de la securite dans la region. La consolidation de

cette contribution determinera le role du CPEA dans la region.

Caucase

La resolution des conflits en Caucase est difficile pour l'instant. Il semble qu'encore plus difficile pourrait etre l'application d'une resolution pacifique au cas ou l'on parvient a l'elaborer. Dans le cas de Caucase la Federation Russe est un facteur tres actif. Tous ces caracteristiques de la situation determinnent la probabilite d'une approche "pas par pas" ou une approche "des cercles concentriques" - 1. reglement entre l'Armenie, l'Azerbaïdjan, la Georgie, la Tchetchenie; 2. definition du role de la Russie, la Turquie et des autres acteurs importants; 3. construction et inscription de la region dans le schema globale de la securite.

Dans l'avenir dans l'approche regionale du CPEA vis-à-vis la region Caucasienne pourrait etre incluse l'initiative du Pacte de stabilite pour Caucase. Au cas de lancement de cette initiative, par analogie avec le Pacte de stabilite en Europe de Sud-Est, il serait necessaire dans l'avenir d'etablir un mecanisme de renforcement mutual entre le Pacte pour Caucase et le CPEA. Il est necessaire quand meme de mentionner que les conditions au Caucase ou les acteurs regionaux ne sont pas parvenus a arriver a un reglement de leurs differands, sont tout a fait differentes que celles de l'Europe de Sud-Est ou il existe une homogeneite relative des perceptions des Etats.*

CONCLUSIONS GENERALES.

L'analyse des tendances generales dans le developpement du CPEA determine les dilemmes

les plus realists de son evolution future. Les plus probables parmi elles sont:

- **Preservation de la formule actuelle de la cooperation, determinante le role consultatif du CPEA ou une introduction plus grande des partenaires au processus de la prise de decisions, plus specialement dans les domaines ou ils participent a titre egal (par exemple operations de maintien de la paix), en preservant le role decisif de l'OTAN dans la formation de la politique et la planification militaire.** Ayant en vue l'analyse precedante il est fortement probable que le CPEA evolue vers un systeme et des mecanismes de cooperation qui integreront davantage les partenaires au processus de la prise de decisions. Cette evolution sera effectuee tres attentivement afin de ne pas eroder les principes et le systeme de prise de decisions de l'OTAN, y compris dans les cas ou les partenaires participeront pleinement aux activites de l'Alliance.

- Une autre dilemme du developpement futur c'est **le fonctionnement homogene du CPEA ou CPEA a vitesses differentes** pour repondre aux capacites et aux besoins specifiques des groupes de partenaires qui ont une preparation meilleure ou vocation de devenir members. Un point fort deja prouve dans la pratique de la cooperation c'est la capacite du CPEA de combiner et de coordonner les interets de differents groupes de partenaires, parmi lesquels chacun peut detecter et identifier son propre interet. La homogeneite du CPEA et finalement le success de ce forum de cooperation dependent enormement de sa capacite d'etre une banque d'idees pour la cooperation, qui peuvent se realiser en parallele pour des differents groupes de participants et qui peuvent satisfaire les besoins de tous les

partenaires. Il n'est pas exclue d'ailleurs que tous les membres du CPEA définissent d'intérêts et de formes de coopération communs. Donc, on peut supposer que ces deux tendances dans le développement de l'initiative se développeront en équilibre, sans prédominance.

- Une dilemme très importante non seulement pour la coopération dans son sens propre, mais également pour la sécurité dans la zone Euro-Atlantique et pour l'évolution de l'OTAN elle-même c'est: **préservation de la formule actuelle du CPEA ou sa transformation en "OTAN sans l'article 5"**. Les arguments pour formuler cette dilemme peuvent être retrouvés dans la philosophie elle-même du CPEA - le développement de la coopération, l'amélioration des capacités des partenaires, le dialogue sur les aspects pratiques de la sécurité et l'entreprise des actions coordonnées communes entre pays-membres et partenaires mène d'une façon décisive vers la transformation du CPEA vers une communauté et un mécanisme qui assument de fonctions dans le domaine de la sécurité qui sont typiques pour une alliance politique et militaire. Les objectifs explicites du CPEA de contribuer à la préparation meilleure des candidates pour les élargissements futures de l'OTAN sont des arguments complémentaires dans ce sens. Ajoutons le fait que les défis pour la sécurité, identifiés actuellement et dans l'avenir prochain par l'Alliance Atlantique, sont avant tout dans la zone des défis non-traditionnels, où la participation des partenaires est possible à plein titre. Comme résultat nous avons une situation où les pays-participants au CPEA - membres de l'OTAN et partenaires sont en coopération active pratique (dialogue, mais également planification et réalisation d'opérations) pour faire face aux

risques et aux menaces les plus probables pour la securite dans la zone Euro-Atlantique. Ce qui est exclue de cette cooperation c'est seulement l'option de la defense collective et la planification, liee a cette option. Donc, on peut prevoir une evolution lente mais certaine du CPEA vers sa transformation en une communaite, si non organization, avec la vocation, les objectifs et les moyens de faire face aux risques les plus probables pour la securite dans la zone Euro-Atlantique ce qui est decrit parfois avec les termes "OTAN sans article 5".

- Le processus de l'elargissement de l'OTAN a ete toujours lie a une discussion sur ces deux approches: **engagement avec des risques pour la securite dans certaines regions instables ou orientation vers des zones avec des risques insignifiants en matiere de securite.** Avec l'engagement du CPEA avec des problemmes de la securite cette dilemme sera parfaitement valable. Se limiter avec une cooperation ayante pour objectif la consolidation de la securite et la stabilite dans de regions qui ne presentent pas de risques signifiants, c'est la solution la plus facile. Dans ce cas-la, la valeur ajotee de cette cooperation est tres limitee. L'orientation vers les problemes de la securite, emanants des regions non-stables, est beaucoup plus risque. En tout cas l'orientation de l'OTAN vers des operations hors la zone, couverte par l'article 5 et la cooperation avec les partenaires pour reagir aux defis, emanants de cette zone, demontre une tendance d'engagement dans de regions instables. Cette tendance a ete parfaitement visible lors de la phase active de la crise de Kosovo, ou le CPEA a eu une contribution signifiante pour l'organisation de la cooperation.

- Une dilemme emanante directement de l'analyse de l'evolution attendue du CPEA c'est **le rapport entre l'approche fonctionnelle, englobante la zone Euro-Atlantique et l'approche regionale pour une concretisation des priorites de la cooperation.** Des le debut le CPEA a ete conceptualise en tant que initiative qui couvre toute la zone Euro-Atlantique. La conception initiale ne prevoyait pas directement d'options pour regionalisation de l'approche. Tout de meme des possibilite dans ce sens existaient et etaient relevees dans le dialogue sur les problemes de la securite, qui a ete initie. Compte tenue le caractere et la specificite regionale de ces problemes, tres rapidement apres le debut de la cooperation le dialogue a commence a se developper sous l'influence des approches regionales. Ce dialogue et les approches regionales ont etes institutionalises par la formation des groupes pour les Balkans et pour le Caucase.

Cette evolution, d'ailleurs tres naturelle de point de vue l'ambition des participants au CPEA d'aborder de problemes reels de la securite, sera preservee dans l'avenir de court et de moyen terme. La volonte des pays-membres et des partenaires de oeuvrer pour la consolidation de la stabilite et la securite contribuera toujours a l'approfondissement du dialogue et a l'enrichissement de l'aproche regionale. Parallelement avec ca le projet initial pour la formation d'un forum pour cooperation dans la zone Euro-Atlantique toute-entiere sera egalement valable dans les cas ou les problemes a discuter sont d'interet de tous les participants. Comme resultat nous aurions la preservation de la tendance des approches communes et la consolidation et le

developpement des aspects regionaux de la cooperation.

- Une question de premiere importance est exprimee par la dilemme: **recherche d'une cooperation plus large avec d'autres structures et formes de cooperation regionales ou developpement du potentiel d'autonomie et d'independance vis-a-vis leurs competences.** Le developpement de la pratique de la cooperation dans le cadre du CPEA a demontre que le Conseil a pu combiner et reconcilier ces deux tendances a tel point qu'elle ne sont pas en contradiction et representent une dilemme fausse. D'une cote il existe un partage des spheres de la cooperation entre le CPEA et les autres organismes de cooperation dans le domaine de la securite. Par exemple dans la zone Euro-Atlantique un dialogue et une cooperation en matiere de securite existent dans le cadre de l'OSCE ou les Etats-membres sont a peu pres les memes que ceux du CPEA. Le CPEA a pose l'accent dans ses activites plutot sur les aspects pratiques de la cooperation, tandis que l'OSCE est concentre sur les aspects legislatifs. Sur le plan regional le partage des responsabilites est a peu pres dans le meme sens ce que signifie que on ne peut pas observer un doublage de fonctions. Ce qui est le plus important dans ces formats differents de cooperation c'est que les partenaires voient dans la cooperation dans le cadre du CPEA la possibilite de commencer un dialogue avec l'Alliance Atlantique.

- Une dilemme, touchante les bases philosophiques du CPEA, c'est: **correspondance au projet initial ou elargissement de la mission de CPEA.** La maniere don't le CPEA a ete defini est tres large et determine seulement les grandes orientations de son developpement. Bien sur l'evolution ulterieure se developpe

dans le cadre conceptuel du CPEA, tel qu'il a été défini. En parallèle le développement du dialogue dans le cadre du CPEA et sa différenciation, la discussion des thèmes concrets de coopération et surtout l'ouverture du CPEA vers les défis régionaux pour la sécurité a abouti à une orientation du CPEA vers des domaines, des approches, des capacités et vers la formation d'un potentiel qui dépassent le projet initial en élargissant la mission du Conseil. Cette évolution témoigne la dominance de la tendance d'évolution du CPEA sur la tendance conservatrice, bien en préservant les bases conceptuelles de l'initiative.

N O T E S

p. 5 * Milkov N., "Perspectives regionales du Partenariat pour la paix", Bulletin d'information du Ministère de la défense de la République de Bulgarie, Année IV, ¹ 2, 1995.

p. 7 * Voir plus précisément Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in APAG Session, Baky, Azerbaïdjan, 27-28 May 1999.

p. 8 * Euro-Atlantic Partnership Council in Atlantic Policy Advisory Group Session, Montreux, Switzerland, 7-8 April, 2000, Chairman's Report.

p. 9 * Ibid.

p. 10 * Voir pour des détails Meeting of the EAPC in Atlantic Policy Advisory Group (APAG) Session, Porvoo, Finland, 27 - 28th April 1998, Chairman's Summary of the Discussion.

p. 12 * EAPC(PC)N(2000)7, Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Atlantic Policy Advisory Group (APAG) Session, Montreux, Switzerland, 7-8 April 2000.

p. 13 * Ibid.

p. 21 * Voir plus précisement Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in APAG Session, Baky, Azerbaidjan, 27-28 May 1999.

p. 22 * Ibid.

p. 22 * Kunz. K., How to promote long-term stability in South-East Europe? What role for the EAPC?, Meeting of the Atlantic Policy Advisory Group, Montreux, Switzerland, 7-8th April 2000.

p. 28 * EAPC(PC)N(2000)7, Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Atlantic Policy Advisory Group (APAG) Session, Montreux, Switzerland, 7-8 April 2000.

A N E X E

**TEXTES DE BASE , COMMUNIQUE DE PRESSE,
DISCOURS.**

1. Basic Document of the Euro-Atlantic Partnership Council, [Sintra, Portugal, 30 May 1997](#).

2. Founding Act on Mutual Relations, Cooperation and Security between NATO and the Russian Federation, [Paris, 27 May 1997](#).

3. Charter on a Distinctive Partnership between the North Atlantic Treaty Organisation and Ukraine, [Madrid, 9 July 1997](#).

4. Final Communique of the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council (including decisions on the establishment of the Euro-Atlantic Partnership Council (EAPC) and enhancement of the Partnership for Peace) [Sintra, Portugal, 29 May 1997](#).

5. Declaration on Euro-Atlantic Security and Cooperation issued by the Heads of State and Government participating in the Meeting of the North Atlantic Council ("The Madrid declaration"), [Madrid, 8 July 1997](#).

6. The Washington Declaration signed and issued by the Heads of State and Government participating in the Meeting of the North Atlantic Council, [Washington D.C., 23-24 April 1999](#).

7. The Alliance's Strategic Concept approved by the Heads of State and Government participating in the Meeting of the North Atlantic Council, [Washington D.C., 23-24 April 1999](#).

8. Membership Action Plan approved by the Heads of State and Government participating in the Meeting of the North Atlantic Council, [Washington D.C., 23-24 April 1999](#).

9. Press release [\(2001\)016](#) - 8 February 2001, Meeting of the North Atlantic Council in Foreign Ministers' Session.

10. [\(2001\)024](#) - 21 February 2001, Extraordinary Meeting of the North Atlantic Council at the Level of Foreign Ministers.

11. (2001)031 - 2 March 2001, Visit to NATO by the President of Bulgaria, Mr. Petar Stoyanov on Monday 5 March 2001.

12. (2001)042 - 21 March 2001, Chairman's Statement - EAPC Ambassadorial Meeting.

13. (2001)069 - 16 May 2001, Special Meeting of the North Atlantic Council with the participation of Heads of State and Government, 13 June 2001.

14. (2001)072 - 21 May 2001, Foreign Ministers Meetings Budapest, Hungary, 29-30 May 2001.

15. M-EAPC- 1(2001)076 - 30 May 2001, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Foreign Ministers Session, 30 May 2001, Budapest.

16. M-NAC-1(2001)077 - 29 May 2001, Final Communique - Ministerial Meeting of the North Atlantic Council Held in Budapest.

17. M-EAPC-1(2001)84 - 8 June 2001, Chairmans' Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council In Defence Ministers Session, Brussels.

18. M-NAC-D-1(2001)86 - 7 June 2001, Final Communique - Meeting of the North Atlantic Council in Defence Ministers Session held in Brussels,

19. (2000)008 - 8 February 2000, NATO Secretary General to visit Bulgaria, Romania and Moldova.

20. (2000)011 - 22 February 2000, Foreign Ministers Meetings, Florence 24-25 May 2000.

21. M-EAPC (2000)62 - 9 June 2000, Chairman's summary of the meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Sessions, Brussels, 9 June 2000.

22. M-EAPC-2 (2000)116 - 6 December 2000, Chairman's summary of the meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

23. [M-EAPC-2\(2000\)120](#) - 15 December 2000, EAPC Action Plan 2000-2002.

24. [M-EAPC-2\(2000\)123](#) - 15 December 2000, Chairman's summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Foreign Ministers Session.

25. [EAPC-S\(99\)67](#) - 25 April 1999, Chairman's summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council at Summit Level, Washington D.C, [Report](#): "Towards a Partnership for the 21st Century - The Enhanced and More Operational Partnership".

26. [M-EAPC-2\(99\)158](#) - 3 December 1999, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

27. [M-2-EAPC\(99\)168](#) - 16 December 1999, Chairman's Summary of the meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council.

28. [M-2-EAPC\(99\)169](#) - 16 December 1999, Euro-Atlantic Partnership Council (EAPC) Action Plan 2000-2002.

29. [M-EAPC-1\(98\)63](#) - 29 May 1998, EAPC One-Year Anniversary - Press Statement by the Chairman.

30. [M-EAPC-1\(98\)76](#) - 12 June 1998, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

31. [M-2-EAPC\(98\)144](#) - 8 December 1998, Chairman's summary of the meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council, Nato Headquarters, Brussels.

32. [M-2-EAPC\(98\)145](#) - 8 December 1998, Updated Euro-Atlantic Partnership Council (EAPC), Action Plan 1998 - 2000.

33. [M-EAPC-2\(98\)154](#) - 18 December 1998, Chairman's Summary of the meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

34. 97(61) - May 21, 1997, North Atlantic Council, Sintra, 29 May 1997 North Atlantic Co-Operation Council, Sintra, 30 May 1997 Second Advisory.

35. M-NACC-EAPC-1(97)67 - May 30, 1997, Chairman's Summary of the Meetings of the North Atlantic Cooperation Council and the Euro-Atlantic Partnership Council.

36. M-EAPC-D1(97)74 - June 13, 1997, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

37. S-APHSG-1(97)84 - 8th July 1997, Summary of the Meeting of Allied and Partner Heads of State and Government under the Aegis of the Euro-Atlantic Partnership Council.

38. M-EAPC-2(97)151 - 3 December 1997, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Defence Ministers Session.

39. M-2-EAPC(97)157 - 17 December 1997, Chairman's Summary of the Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council, NATO Headquarters, Brussels, 17th December 1997.

40. Dr. Francois I., Partnership: One of NATO's fundamental security tasks, NATO Review, N 1, 2000.

41. Solana J., The Washington Summit: NATO steps boldly into the 21st century, NATO Review, N 1, 1999.

42. Cragg A., A new Strategic Concept for a new era, NATO Review, N 2, 1999.

43. Klaiber K-P., The Membership Action Plan: Keeping NATO's door open, NATO Review, N 2, 1999.

44. Dale Ch., Towards a Partnership for the twenty-first century, NATO Review, N 2, 1999.

45. Solana J., An Alliance fit for the 21st century, NATO Review, N 3, 1999.

46. Lord Robertson J., NATO in the new millennium, NATO Review, N 4, 1999.

47. Mihailova N., Security in south-eastern Europe and Bulgaria's policy of NATO integration, NATO Review, N 1, 1998.

48. de Wijk R., Towards a new political strategy for NATO, NATO Review, N 2, 1998.

49. A year of solid achievements for NATO's partnerships, Letter from the Secretary General, NATO Review, N 3, 1998.

50. A year after Sintra: Achieving cooperative security through the EAPC and PfP Sergio Balanzino, NATO Review, N 3, 1998.

51. A firm anchor for both allies and partners, Letter from the Secretary General , NATO Review, N 4, 1998.

52. Smith R., A changing NATO, NATO Review, N 3, 1997.

53. Cornish P., NATO at the millennium: New missions, new members... New strategy?, NATO Review, N 5, 1997.

54. "The Future of NATO" by NATO Secretary General Lord Robertson, "El Pais Yearbook 2000".

55. "NATO in the New Millennium" - Secretary General's Mountbatten Lecture, University of Edinburgh, 15 February 2001.

56. "Promoting Peace through Partnership" - Speech by NATO Secretary, General Lord Robertson, Cambridge European Trust Lecture London, UK, 23 March 2001 .

57. "NATO in the 21st Century: Challenges and Opportunities" - Speech by the Secretary General at the 10th International Antalya Conference on Security and Cooperation, [10 March 2000](#).

58. "NATO at the Beginning of the 21st Century" - Speech by Lord Robertson, Secretary General of NATO to the Netherlands Atlantic Association, [13 April 2000](#).

59. NATO's Partnerships - Speech by Lord Robertson, Secretary General of NATO at the Atlantic Club of Bulgaria, [12 October 2000](#).

60. "NATO: Its 50th Anniversary - The Washington Summit - The Next Century" - Speech by Dr. Javier Solana, NATO Secretary General at the [international conference](#) on "The 50th anniversary of the Atlantic Alliance : a new NATO for a new Europe" in Rome, [25 January 1999](#).

61. "Partnership for Peace: A Political View", Secretary General's remarks at the PfP Defence Planning Symposium, Oberammergau, [15 January 1998](#).

62. "Intensified Dialogue NATO-Bulgaria" - Speech by Mrs Nadezhda Mihailova, Minister of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria at the 16+1 Meeting in Brussels, [27 April 1998](#).

63. "NATO and European Security into the 21st Century" - Speech by Dr. Javier Solana, Secretary General of NATO to the Oxford University Union Society, [13 May 1998](#).

64. "Preparing NATO for the 21st Century", Secretary General's Keynote Address at the Maritime Symposium, Lisbon, [4 September 1998](#).

65. Speeches by official national representatives at the Ministerial Meeting of the NAC/NACC/EAPC in Sintra, Portugal, [29-30 May 1997](#).

66. Vers le Sommet de Madrid - Allocution du Secrétaire général de l'OTAN devant la Commission de la défense et des affaires étrangères du Parlement européen, [16 juin 1997](#).

CONFERENCES ET SEMINAIRES

1. Meeting of the EAPC in Atlantic Policy Advisory Group (APAG) Session, Porvoo, Finland, 27 - 28th April 1998, Chairman's Summary of the Discussion.

2. Kunz. K., How to promote long-term stability in South-East Europe ? What role for the EAPC ?, Meeting of the Atlantic Policy Advisory Group, Montreux, Switzerland, 7-8th April 2000.

3. Chairman's Report, Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in APAG Session, BAKY, Azerbaidjan, 27 - 28 May, 1999.
EAPC(PC)N(2000)7,

4. Meeting of the Euro-Atlantic Partnership Council in Atlantic Policy Advisory Group (APAG) Session, Montreux, Switzerland, 7-8 April 2000.

PUBLICATIONS LIEES AU THEME

1. ROUSSEL St., Les institutions multilaterales de securite europeenne: anarchie, securite collective ou regime?, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

2. ANDERSEN M., European security after the end of the cold war: a study of the challenges to NATO in the New Europe, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

3. FREDERIKSEN B., NATO's role in the process of stabilising european security: how NATO can prevent a renationalisation of security and defence policies among Alliance members, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

4. GRAY C., NATO and the evolving structure of order in Europe: terms of the Trans-Atlantic bargain, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

5. GEOANA M., L'impact du programme de Partenariat pour la Paix sur les institutions et l'evolution politique de la Roumanie. L'influence du Partenariat sur le climat

politique et strategique regional, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

6. [KONOVALOV, Alexander](#), Creating the European security system in a post cold-war period, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

7. [OZNOBISTCHEV, Sergey](#), The prospects of Russia's participation in the European security system, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1994-1996.

8. DUMOULIN A., Perception de la securite et de la defense des pays europeens: vers l'adoption d'un Livre blanc europeen de la defense, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

9. LIEGEOIS M., Strategies de maintien de la paix de l'OTAN, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

10. SCHNAPPER P., La Grande-Bretagne et la securite europeenne depuis 1989, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

11. SIEDSCHLAG A., The system change in Europe: Theoretical & political consequences for the future role of NATO (A comprehensive evaluation of theoretical propositions, empirical evidence, & pos pol guidelines), Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

12. PLATIAS Ath., Partnership for Peace as a Confidence Building Mechanism in the Balkans: the role of Greece in search for stability, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

13. ERIKSEN Bj., The Organisation of NATO (non military), adaptation of structures and procedures, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1995-1997.

14. SPENCE A., The evolving transatlantic security framework: the potential and limits of a European Common Foreign and Security Policy,

Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1995-1997.

15. GAZDAG F., A Comparative Analysis of the Countries of Central Europe and their Endeavours to integrate into the North Atlantic Alliance, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1995-1997.

16. SZONYI I., Partnership for Peace - A scheme for Adaptation, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1995-1997.

17. MOURITZEN H., NATO Enlargement and Baltic-Nordic Security Futures, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1996-1998.

18. COTTEY A., East-Central Europe: Prospects for Stability, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1996-1998.

19. HYBNEROVA St., A New Definition of Central European Space - A Challenge to NATO, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1996-1998.

20. VANGHELI A., La coopération entre les Allies de l'OTAN et les ex-membres du Pacte de Varsovie, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1996-1998.

21. IONIN L., Russia and NATO: Problem of NATO expansion to the East in Russian politics and public opinion (1992-1997), Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1996-1998.

22. HALL O., Security in Central and Eastern Europe: Problems - Perceptions - Policies, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

23. LEGAULT A., L'OTAN élargie: Faut-il prévoir de nouveaux mécanismes de résolution des conflits et de nouveaux processus décisionnels?, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

24. LEVESQUE J., L'élargissement de l'OTAN et le comportement internationale de la Russie,

Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

25. TAXIARCHI D., NATO's Enlargement: The Implications for the Balkan States, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

26. SAN JOSE ROCA M., Le renforcement du pilier européen de la sécurité atlantique, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

27. GROVE E., The Changing European Security Architecture: The Future of NATO, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

28. IVANOV A., East European Security After the First Round of NATO Extension, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

29. TUDOROIU Th., La dimension balkanique de la sécurité européenne, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1997-1999.

30. KOCEKU A., In Search of Security Choices and Options: The Balkans vis-à-vis Euro-Atlantic Security Architecture, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1998-2000.

31. KRASSTEV I., Enlarged NATO's Mission in the First Decades of the 21st Century, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1998-2000.

32. DOMOZETOV Chr., Public Perceptions of Euro-Atlantic Partnership Issues of Security and Military - The Case of Bulgaria, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1998-2000.

33. STEFANOVA R., Fostering Security Through Regional Cooperation in the Southern Balkans: A Role for the EAPC, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1998-2000.

33. YALNAZOV E., The Role of NATO and the EAPC in Support of Lasting Peace and Regional Security Co-operation in South Eastern Europe, Bourse de recherche OTAN, Année universitaire 1998-2000.

34. SCHIMMELFENNIG F., NATO's Eastern Enlargement: an Analysis of Collective Decision-making, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1998-2000.

35. MEZEI B., The Enlargement of the NATO: A Philosophical Perspective, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1998-2000.

36. PETRESCU A., Conditions for International Cooperative Decision Making: the Case of the Euro-Atlantic Partnership Council, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1998-2000.

37. SPINANT D., L'apres Madrid: vers un module de securite europeenne pour le XXI-me siecle, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1998-2000.

38. ISAKOVA I., Euro-Atlantic Partnership Council and Developments in the CIS on Regional/Subregional Level, Bourse de recherche OTAN, Annee universitaire 1998-2000.

39. ["Extending Security - The Role of NATO and its Partner Countries"](#), Handbook.

40. Milkov N., "Perspectives regionales du Partenariat pour la paix", Bulletin d'information du Ministere de la defense de la Republique de Bulgarie, Annee IV, ¹ 2, 1995.